



Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La protection du territoire agricole demeure au cœur des préoccupations des producteurs agricoles

(Saint-Georges, le vendredi 24 octobre 2014) – La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches tenait son Assemblée générale annuelle hier à Saint-Agapit. La protection du territoire agricole et l'accessibilité à cette ressource furent deux des sujets majeurs discutés au cours de cette journée.

Le projet Oléeduc Énergie Est a fait l'objet de la première résolution de la journée. L'Assemblée générale a demandé à la Confédération de faire valoir les préoccupations des producteurs touchés, de négocier des compensations et des redevances pour ces producteurs avec la société TransCanada (promoteur du projet), et que ladite société soit tenue responsable des frais occasionnés dans l'éventualité de fuites, de déversements, de nettoyage ou d'entretien de l'oléoduc.

Forte pression sur les terres agricoles

Diverses préoccupations comme l'accaparement des terres agricoles et la forte hausse de la valeur marchande des terres agricoles ces dernières années ont conduit à une résolution. Cette résolution demande que les municipalités évaluent les terres en fonction de leur valeur agronomique dans le secteur, au lieu de s'en tenir uniquement à la valeur marchande. Comme autres pistes de solution, l'Assemblée générale a proposé l'introduction d'une surtaxe sur les terres non cultivées, à titre de mesure dissuasive, ainsi que l'exonération de certains équipements liés à la production sur les entreprises agricoles : fosses, silos, etc.

« En raison de diverses pressions extérieures telles que la spéculation et l'étalement urbain, le prix des terres agricoles augmente beaucoup plus rapidement que celui que nous obtenons pour nos produits. Par exemple, depuis quelques années, les terres cultivables en Chaudière-Appalaches rétrécissent d'environ 25 km² par année », de faire remarquer le président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, M. Paul Doyon.

« Il ne faut pas croire que les terres cultivables sont une ressource disponible à l'infini. On devrait s'inquiéter chaque fois qu'une terre agricole est rachetée pour servir à autre chose qu'à l'agriculture. C'est notre garde-manger qui rapetisse! », d'ajouter M. Doyon.

Autres résolutions

D'autres résolutions ont été adoptées au cours de la journée, dont une visant la venue du courant électrique triphasé (600 volts) dans les zones rurales de la Chaudière-Appalaches, puisque plusieurs machineries agricoles modernes nécessitent ce type de courant.

La sensibilisation des futurs conducteurs relativement au partage de la route avec la machinerie agricole, la poursuite du financement des collectifs régionaux en formation agricole (CRFA), la mise à niveau (dimensions et capacité) des ponts utilisés par les producteurs agricoles, ainsi que l'assouplissement de certaines règles environnementales jugées trop sévères par les producteurs ont également fait l'objet de résolutions.

Quelle agriculture voulons-nous?

En cette Année internationale de l'agriculture familiale, le président, M. Doyon, dit avoir eu l'occasion d'en apprendre davantage sur la façon dont est pratiquée l'agriculture dans d'autres pays, entre autres dans des pays pauvres ou en développement : « Dans plusieurs pays, il se pratique deux types d'agriculture. D'abord, l'agriculture de subsistance : des pauvres qui produisent pour survivre. Ils sont pauvres, mais au moins ils se nourrissent. Ensuite, un autre type d'agriculture est pratiqué encore par des pauvres, mais profite à des plus riches qui possèdent les terres. Heureusement, jusqu'à ce jour, nos structures mises en place au Québec nous ont permis d'éviter ce modèle. Cependant, quand on réalise toute la pression exercée sur nous, comme l'accaparement des terres et l'intégration, on semble malheureusement s'en rapprocher. »

« Si on en vient à ce modèle, ce que je ne souhaite pas, quelle sera notre place à nous, producteurs? Celle du propriétaire exploitateur? Celle du gérant de ferme? Celle de l'employé exploité? Il faudrait que notre société fasse une réflexion profonde à ce sujet, et ce, très bientôt, si nous ne voulons pas en arriver là », de conclure M. Doyon.

– 30 –

Source : *Frédéric Poulin*
Responsable des communications
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
418 228-5588, poste 1264
fpoulin@upa.qc.ca